

Résumé des travaux de la Conférence Chalmers 2003



La 4e Conférence Chalmers annuelle, qui a eu lieu au Centre national des arts le mercredi 21 et le jeudi 22 mai, a été la plus ambitieuse conférence Chalmers tenue jusqu'à maintenant et celle qui a attiré le plus de participants (voir les chiffres à l'Annexe I).

Les conférences Chalmers s'adressent principalement aux organismes de service aux arts. Cette année, toutefois, pour la première fois, la conférence a ajouté une demi-journée à son programme traditionnel d'un jour. La CCA a ainsi pu ouvrir la deuxième journée aux participants à titre personnel et inscrire à l'horaire un petit-déjeuner (Toast aux arts), une allocution spéciale (John Hobday, nouveau directeur du Conseil des Arts du Canada) et la présentation par le Conseil des ressources humaines du secteur culturel des résultats d'une enquête sur la rémunération des gestionnaires d'organisations artistiques.

«[Cette] Conférence Chalmers pourrait bien figurer dans les annales comme un événement décisif pour le processus d'élaboration de la politique culturelle des quelques prochaines années.»

The Arts Advocate
Vol. IX, n° 5, 3 juin 2003

Mercredi 21 mai

Examen des relations, réseaux et problèmes de représentation des organismes artistiques à l'échelle municipale, provinciale et internationale

Messages clés :

- ⇒ Être flexibles et adaptables.
- ⇒ Se concentrer sur un message invariable.
- ⇒ Important d'étendre les réseaux à nos alliés à l'extérieur des arts, pour propager davantage le message et renforcer notre crédibilité.
- ⇒ Utiliser à fond les médias.

Après quelques mots de bienvenue et une allocution d'ouverture de la directrice générale de la CCA, Megan Davis Williams, Marie Cadieux (auteur, cinéaste, animatrice culturelle et vice-présidente de la CCA) a présenté le premier panel.

La discussion a été lancée par Tim Jones, directeur général d'Artscape, à Toronto, qui, fidèle à son énoncé de mission de «faire de la place aux arts tout en bâtissant des communautés et en revitalisant des quartiers», fournit des espaces de travail à prix modique aux artistes (www.torontoartscape.ca).

Tim a décrit la revendication pour le compte d'une organisation artistique comme étant un "sport professionnel", avec des gagnants et des perdants, à cette différence près qu'il n'existe pas de règles du jeu codifiées pour la





*Examen des relations, réseaux et problèmes de représentation des organismes artistiques à l'échelle municipale, provinciale et internationale (Gauche à droite):
Membre du conseil de la CCA Marie Cadieux; Tim Jones, directeur général d'Artscape; Marnie Gladwell, directrice générale de la Saskatchewan Arts Alliance; Bruno
Roy, président de l'Union des écrivaines et écrivains du Québec; Keith Kelly, directeur des affaires publiques, de la recherche et des communications au Conseil des
Arts du Canada*

Photo: CCA

revendication. Se rappelant ses premières expériences, il a déclaré que les militants tendent à sous-estimer le temps qu'il faut parfois pour produire un changement de politique et qu'un attribut important est d'être capable de s'adapter à mesure que les situations évoluent et changent.

Il a ajouté qu'il est important pour ceux qui militent pour les arts au niveau municipal de savoir mettre les choses en perspective et de ne pas considérer les besoins de la communauté artistique isolément - il est difficile de réclamer de meilleures conditions pour les artistes dans une ville qui compte plus de 20 000 sans-abri!

Il a aussi mentionné le livre de Richard Florida et sa description d'une «classe créatrice» qui serait un moteur de l'économie, un élément crucial de toute ville dynamique et novatrice. Tim croit qu'un mouvement politique visant à donner plus de pouvoir aux municipalités (sous forme de meilleurs outils de financement) prend de l'ampleur et qu'il en découlera des occasions exceptionnelles de faire entendre nos revendications.

Marnie Gladwell, directrice générale de la Saskatchewan Arts Alliance (www.artsalliance.sk.ca), a brossé le tableau du paysage culturel de la Saskatchewan pour les participants, paysage qui est particulièrement riche à l'heure actuelle en raison de la constitution en 2001 d'un ministère de la culture, de la jeunesse et des loisirs (la culture relevait auparavant des affaires municipales) et de l'adoption en 2002 d'une loi habilitante sur le statut de l'artiste.

Elle a décrit les réseaux et relations qui unissent trois groupes provinciaux (SaskCulture, qui distribue les bénéfices des loteries, le Saskatchewan Arts Board, un organisme de financement indépendant pour les artistes professionnels, et sa propre organisation, une coalition d'organisations artistiques animée par ses membres). Elle a aussi prôné l'importance de la documentation de la CCA pour le travail de revendication de son organisation.

Ces trois groupes poursuivent deux buts principaux depuis 5 ans : obtenir plus d'argent pour le Saskatchewan Arts Board (le conseil des arts de la Saskatchewan) et amener l'élaboration d'une politique provinciale sur les arts qui guiderait tous les ministères. De nombreux rapports rédigés au cours des dernières années leur ont fourni des armes pour ces revendications. Des dossiers d'information pour les ministères ont été préparés, des alliés repérés et des relations établies tant au sein du gouvernement qu'avec d'autres organisations. On a présenté à la ministre un plan d'action pour une loi sur le statut de l'artiste et demandé la formation d'une commission; elle a surpris la communauté en promettant une loi, ce qui a nécessité un rapide changement de direction.

La communauté culturelle de la Saskatchewan a réussi à faire entrer des groupes extérieurs au secteur artistique dans le mouvement, notamment le secteur syndical, ce qui a été capital pour le succès de leur campagne, selon Marnie, en leur conférant plus de crédibilité et plus de puissance.

Elle a souligné que **tout** ce que son organisation fait a une intention revendicatrice clairement déterminée et a dit être d'accord avec Tim que flexibilité et adaptabilité sont des ingrédients clés de toute campagne de revendication. Elle a aussi réitéré l'importance d'avoir un message invariable et de le renforcer encore et encore en utilisant divers moyens et formes de communication, pour qu'il passe.

Le Québec fait depuis longtemps l'envie du reste du Canada pour son traitement des artistes et de la culture. Tout en reconnaissant le rôle de meneur du Québec dans le domaine culturel, Bruno Roy, président de l'Union des écrivaines et écrivains du Québec, a expliqué qu'il est possible de mener et de gagner des batailles en agissant conjointement.

En 1999, 8 organismes de service aux arts disparates se sont unis pour former le Mouvement pour les arts et les



lettres ou MAL (www.mal.qc.ca). Ce qui a fait la force du MAL, c'est qu'il avait compris qu'il obtiendrait davantage en visant un seul objectif commun, en l'occurrence, un meilleur financement des arts et des artistes. Il a choisi une cible, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ). La campagne du MAL a connu un remarquable succès, faisant passer le budget du CALQ de 38 millions à 90 millions de dollars de financement permanent. Il s'en est suivi une hausse concomitante des subventions aux artistes.

Bruno a souligné que le succès du MAL est venu de ce qu'il s'était donné un objectif commun plutôt que de crouler sous les luttes intestines pour divers besoins sectoriels. Rien n'empêche chaque association d'ajouter sa propre information sectorielle complémentaire au message principal, mais cela est distinct du travail de revendication du MAL.

Au cours de la récente élection provinciale, le MAL a mis l'accent sur les difficultés économiques des artistes, et leur relative pauvreté, et déclaré que les artistes, en tant que travailleurs, devraient avoir accès à un filet de sécurité sociale. Ce message a trouvé écho chez les politiciens et été mentionné dans les plateformes des trois partis politiques. Le MAL a réussi une autre première pendant l'élection, soit une réunion entre Bernard Landry, alors premier ministre, et des artistes.

Les stratégies employées par le MAL pour structurer ses revendications comprennent : coordonner les relations publiques, s'en tenir à l'objectif unique, développer sa capacité d'analyse de politiques, s'adapter aux réalités changeantes et occuper l'espace médiatique.

Bruno attribue les réalisations antérieures du MAL au fait que ses membres aient réussi à mettre de côté leurs buts individuels en faveur de l'objectif commun. Le Québec ayant maintenant un nouveau gouvernement libéral et une nouvelle réalité, le MAL devra s'adapter au changement du milieu.

Le dernier à prendre la parole a été Keith Kelly, directeur des affaires publiques, de la recherche et des communications au Conseil des Arts du Canada (www.conseilidesarts.ca). Bien qu'on ait généralement l'impression que le Conseil n'est pas une organisation qui fait de la revendication, Keith a précisé qu'il y est mandaté par la Loi sur le Conseil des Arts et a décrit diverses initiatives actuellement en cours au Conseil.

Le Conseil des Arts est un organisme qui fait partie du portefeuille du ministère du Patrimoine canadien et une fois par mois, tous les organismes du portefeuille (p. ex. Radio-Canada, l'ONF, Téléfilm, le CNA, le CRTC) se réunissent en «groupes de services» pour discuter de questions particulières telles que politique des arts, travail international, histoire et patrimoine, etc. Comme dans le cas du MAL, les organismes laissent leurs intérêts particuliers derrière eux. L'élaboration des politiques était autrefois considérée comme l'apanage du ministère du Patrimoine

canadien. Or, cette importante initiative donne à ces groupes la chance de mettre leurs idées sur le tapis et d'influencer l'élaboration des politiques dès le début plutôt que d'être consultés à la fin du processus, ce qui renforce le rôle des arts au sein du ministère et du gouvernement, au bout du compte.

Le Conseil fait aussi partie de quelques autres réseaux, par exemple des discussions tripartites entre les organismes de financement fédéraux, provinciaux et territoriaux, et municipaux. Ces discussions sont continues et s'étendront grâce à une nouvelle initiative : l'établissement d'un organe permanent semblable au modèle américain (la National Assembly of State Art Agencies), qui sera sous la direction de Douglas Riske, du Conseil des arts du Manitoba.

Le Parlement est évidemment une cible importante pour tous les efforts de revendication et le Conseil a mis sur pied un programme de revendication parlementaire qui envoie des lettres aux députés et sénateurs trois fois par année, chacune signée par le directeur. Ces lettres, qui contiennent une liste de tous les habitants de la circonscription du député qui ont reçu une subvention du Conseil, ont eu beaucoup de succès. Le Conseil envoie aussi des feuilles d'information d'une page conçues pour illustrer l'importance des arts pour notre qualité de vie et traitant de sujets tels que l'importance de l'éducation artistique, l'état de la danse ou du théâtre au Canada, etc. Fondées sur des données statistiques et enquêtes démographiques, ces feuilles sont mises à jour une fois par année. La prémisse de ces revendications parlementaires est qu'un politicien bien renseigné conclura obligatoirement que les arts sont essentiels à la vie canadienne.

Keith a aussi décrit comment une conférence internationale tenue il y a trois ans (lors de laquelle on avait établi que les bailleurs de fonds de tous les coins du globe faisaient face aux mêmes genres de problèmes, c.-à-d. changements démographiques, baisse du financement, incidence des règlements commerciaux sur la culture, évolution de la technologie et ce que cela implique pour les droits d'auteur et les droits des créateurs, etc.) avait entraîné la formation de la Fédération internationale de conseils des arts et d'agences culturelles. Ce groupe se réunit maintenant tous les deux ans; sa deuxième conférence doit avoir lieu à Singapour en novembre 2003. Les initiatives liées à cette coalition comprennent:

- ♦ Acorns, un bulletin de nouvelles qui donne des exemples d'activités et d'initiatives de conseils des arts de partout dans le monde;
- ♦ DART, un moyen pour n'importe qui de poser une question à laquelle tous les membres peuvent ensuite répondre.

Ces mesures aident le Conseil à faire œuvre utile dans le domaine de la revendication pour les arts au Canada.

Keith a conclu en disant que le nouveau directeur du Conseil, John Hobday, avait fait comprendre aux employés



l'importance d'étendre les réseaux, tant au sein de la communauté artistique que de la communauté des bailleurs de fonds.

Dans le cadre de la séance, on a demandé aux participants de travailler avec les autres personnes à leur table pour déterminer les messages fondamentaux qu'ils transmettraient de la part du secteur culturel s'ils avaient la chance d'obtenir une brève audience avec le futur premier ministre ou le prochain ministre du Patrimoine canadien. Intitulé le plaidoyer de 15 minutes, cet exercice a provoqué une vive discussion; voici quelques-uns de ces messages et des stratégies proposées pour les communiquer :

La culture, c'est la santé.

Réinvestir et accroître le financement de 560 millions de dollars.

Augmenter le financement du Conseil des Arts.

Les arts font partie intégrante de l'amélioration de la qualité de la vie publique.

L'art : le cœur d'une nation / Art beats, heart beats

Renforcer la formation, le perfectionnement professionnel et le mentorat.

Plus de soutien pour les organismes de service aux arts, à tous les niveaux.

Le gouvernement fédéral doit faire davantage et mener la barque pour créer un environnement propice aux arts.

Meilleures conditions fiscales pour les artistes (étalement du revenu, exonération pour droits d'auteur).

Financement de base, financement de base, financement de base!

Ces suggestions aideront la CCA à orienter son travail de revendication pour l'année à venir, particulièrement en ce qui concerne le renouvellement du financement fédéral de la culture et la place des arts dans notre vie quotidienne.

Le dilemme fiscal dans le monde des arts du point de vue des artistes et organismes artistiques, en vue de cerner des solutions possibles

La modératrice du deuxième panel était Megan Davis Williams. Les panélistes étaient : Susan Wallace, directrice générale de la Canadian Actors Equity Association, Daniel Donaldson, nouveau directeur général d'Orchestres Canada, Anne-Marie Des Roches, directrice des affaires

publiques de l'Union des artistes et Patrick Close, directeur général de CARFAC Saskatchewan.

Messages clés :

⇒ *Le débat sur le statut de travailleur indépendant dans le secteur culturel dure depuis longtemps mais est encore actif.*

⇒ *Une solution " taille unique " ne conviendra pas à tous les artistes*

⇒ *Il doit y avoir une consultation permanente entre l'ADRC et le secteur*

⇒ *La législation sur le statut de l'artiste doit être étendue au niveau fédéral et promulguée dans les provinces*

⇒ *L'ADRC fait des vérifications individuelles uniquement dans le cas de demandes d'assurance-emploi.*

La question de savoir si les artistes sont des employés ou des travailleurs indépendants aux yeux du bureau de l'impôt du gouvernement fédéral en est une que l'on débat depuis des lustres. Bien que la majorité des artistes soient à leur compte, plusieurs (surtout des musiciens d'orchestres et des danseurs) travaillent sous un contrat de travail et sont des employés.

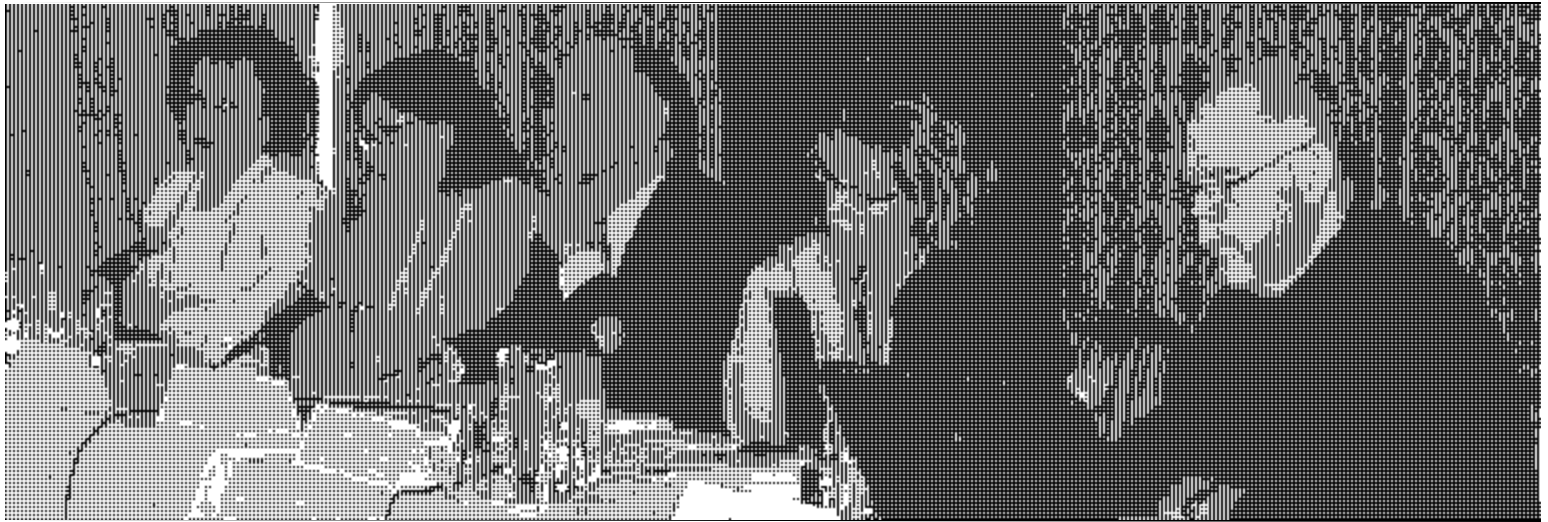
Le panel a continué les discussions sur l'impôt et les artistes qui avaient fait partie de la première Conférence Chalmers et le travail coordonné par la CCA depuis 15 mois pour répondre à l'ébauche de bulletin d'information proposée par l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Chaque panéliste a apporté la situation et le point de vue de sa discipline à la discussion, en fournissant perspective historique et contexte.

«Je ne me souviens pas d'avoir assisté à une conférence aussi pleine de contenu.»

Megan a ouvert la discussion en décrivant le travail effectué au cours de l'année, expliquant que, face à une ébauche de l'ADRC reçue en janvier 2002 qui avait suscité de sérieuses réserves dans le secteur, la CCA avait offert de diriger un groupe de travail formé d'associations artistiques (représentant tant des producteurs que des artistes) en vue de parvenir à un consensus sur notre position et d'envoyer une réponse. La réponse a été envoyée à l'ADRC le 16 mai 2003. (Le dossier des participants à la conférence contenait un résumé de la réponse et les annexes; les participants pouvaient également se procurer la réponse complète à la conférence, en anglais seulement. Cette réponse sera affichée sur le site web de la CCA, en anglais et en français, au cours de l'été.)

Susan Wallace a fait l'historique des discussions entre le secteur culturel et l'ADRC/Revenu Canada, remontant





Le dilemme fiscal dans le monde des arts du point de vue des artistes et organismes artistiques, en vue de cerner des solutions (Gauche à droite):
Directrice générale CCA Megan Davis Williams, Susan Wallace, directrice générale de la Canadian Actors Equity Association, Daniel Donaldson, nouveau directeur
général d'Orchestres Canada, Anne-Marie Des Roches, directrice des affaires publiques de l'Union des artistes et Patrick Close, directeur général de CARFAC
Saskatchewan.
Photo: CCA

jusqu'au vote de 1979 par lequel les membres de son association ont renoncé à leur droit à l'assurance-emploi en échange de la continuation de leur droit de déduire leurs dépenses raisonnables. Elle a décrit la jurisprudence utilisée pour déterminer le statut d'employé ou de travailleur indépendant d'un artiste, y compris Wiebe Door (1986), qui n'a rien à voir avec les arts, et la décision sur le Mermaid Theatre (1983), dont l'ADRC ne tient plus aucun compte, et expliqué l'origine du critère quadruple (Sargaz, 2001) : contrôle, outils, profit ou risque de perte et intégration. Susan a affirmé que «l'outil» d'un comédien ou d'un danseur est son corps, ce que l'ADRC ne semble pas bien comprendre, et qu'il y a par ailleurs très peu de profits pour quiconque travaille dans le domaine des arts de la scène sans but lucratif.

Elle a comparé les différents textes législatifs qui régissent l'imposition du secteur culturel à l'hydre à têtes multiples de la mythologie et fait valoir le besoin de nouvelle jurisprudence et la nécessité d'examiner les contrats (tant individuels que collectifs) pour en enlever la terminologie ambiguë. Elle a aussi dit espérer que l'ADRC déciderait de présumer travailleurs indépendants les artistes qui travaillent dans le secteur des arts de la scène, sauf si leur contrat indique le contraire clairement et sans ambiguïté. Expliquant qu'il n'était à son poste que depuis quelques mois, Dan Donaldson (www.oc.ca) s'est excusé et a dit avoir l'impression d'être un intrus au sein du panel. Il a observé que la question du statut d'employé ou de travailleur indépendant n'était pas nouvelle pour les orchestres symphoniques non plus et que son organisation ne représentait qu'un segment du domaine musical. Orchestres Canada se distingue des organisations qui ont signé la réponse récemment envoyée à l'ADRC en ceci que ses membres comprennent des associations d'orchestres, des membres de conseils d'administration, des gestionnaires et administrateurs, des musiciens et des associations de musiciens. Il est donc extrêmement difficile pour OC de prendre fermement position d'un côté ou de l'autre du débat.

La situation se complique encore plus du fait que certains orchestres ont un rapport employeur-employés (résultant d'un processus ouvert de négociation d'une convention collective) alors que d'autres (la majorité) ont un rapport association-travailleurs indépendants (résultant, encore une fois, d'un processus ouvert de négociation collective).

Il a précisé que l'incapacité d'OC de prendre fermement position sur la question ne diminuait aucunement son ferme appui pour la loi sur le statut de l'artiste. L'organisation entend continuer de dialoguer avec l'ADRC et de chercher des solutions correctes, créatives et équitables au dilemme de l'imposition. Il ne croit pas que les orchestres symphoniques acceptent une solution «prêt-à-porter», car chaque cas doit être examiné individuellement.

Anne-Marie Des Roches a apporté la perspective du Québec à la discussion. Un aspect frappant de la loi québécoise qui la distingue de la loi fédérale est que les artistes sont présumés être des travailleurs indépendants et que le fardeau de la preuve incombe à Revenu Québec plutôt qu'à l'artiste.

Ce fait cause des problèmes puisque l'impôt est prélevé séparément par la province et par le gouvernement fédéral, entraînant la situation ridicule où un artiste est considéré comme un travailleur indépendant par la province et comme un employé par le fédéral. Cela a aussi des répercussions sur d'autres domaines, tels que les droits d'auteur. Anne-Marie a plaidé pour cohésion et uniformité sur ce point.

Elle a décrit divers canaux par lesquels la communauté culturelle du Québec agit, outre le MAL, déjà mentionné. La Table des créateurs se penche sur les questions de droit d'auteur depuis plusieurs années. L'Union des artistes coordonne l'idée d'un filet de sécurité sociale pour les artistes. On a également entrepris une revue de la loi



québécoise sur le statut de l'artiste. Ces actions sont toutes liées et toutes touchent d'une manière ou d'une autre aux mesures fiscales et au travail sur la politique culturelle, et dès lors à des améliorations pour les artistes.

Anne-Marie a exprimé sa frustration face à la nécessité de discuter des aspects particuliers de chaque action avec différents ministères (p. ex. finances, travail, bien-être social) et a dit espérer que le gouvernement adopterait un jour une politique holistique qui examinerait la vie professionnelle des artistes sous tous ses angles et recommanderait des changements. On travaille actuellement à donner plus de force à la loi provinciale sur le statut de l'artiste, par exemple dans le domaine des droits d'auteur et dans celui des conventions collectives. Au Québec, la question des droits des artistes est abordée de divers points de vue, toujours de manière cohésive et inclusive.

Le ministère de la Culture du Québec a affirmé qu'il avait besoin d'études plus poussées avant d'aller de l'avant, études qui répondraient à la question «Pourquoi un traitement spécial pour les artistes?» On entreprendra donc sous peu l'établissement d'un profil sociodémographique, au moyen des déclarations de revenus des 4 dernières années de 4 millions de contribuables québécois, pour avoir de l'information sur le revenu artistique moyen par rapport au salaire moyen d'un travailleur au Québec, l'écart entre les riches et les pauvres, entre les hommes et les femmes, etc. Cette étude fournira aussi des données bien nécessaires pour d'autres mesures.

Bon nombre de membres du secteur culturel réclament l'étalement du revenu depuis plusieurs années; ces données montreront si cette mesure serait aussi bénéfique pour un comédien, par exemple, que pour un écrivain. Le gouvernement a indiqué qu'il était prêt à examiner la question si elle était étayée par une étude.

Anne-Marie a ajouté que le plan B était de réclamer un programme d'assurance revenu, modelé sur les régimes d'épargne-retraite, qui permettrait l'investissement d'argent les bonnes années et le retrait les mauvaises années. Elle a aussi mentionné que puisque tellement d'artistes dépendent du soutien financier de leur conjoint, il devrait y avoir une mesure qui permettrait de considérer ce soutien comme une contribution à la politique culturelle et de le déduire de l'impôt.

Anne-Marie a aussi expliqué comment l'exemption d'impôt sur les revenus provenant de droits d'auteur fonctionnait au Québec et déclaré son appui pour la motion du député Wendy Lill (voir le Bulletin 10/03 de la CCA, daté du 31 mars, sur le site web), qui vise à introduire cette mesure pour tous les créateurs canadiens.

Elle a conclu en disant espérer être capable de faire un compte rendu de toutes les recherches entreprises au Québec l'an prochain et d'annoncer de nouvelles mesures fiscales dans deux ans.

Patrick Close a lui aussi fait une rétrospective de la ques-

tion de l'imposition des artistes. Se fondant sur les recommandations du Code canadien des artistes de 1988 (élaboré par le Comité consultatif canadien sur le statut de l'artiste), il a cité deux sections traitant de l'impôt et des artistes; vous les trouverez ci-joint à l'Annexe II. Selon lui, le dilemme actuel de l'ADRC et l'initiative de Mme Lill sont deux fils communs de la chape de la loi sur le statut de l'artiste.

Il a applaudi le Québec d'avoir frayé la voie en matière de législation sur le statut de l'artiste et sa propre province (la Saskatchewan) pour la loi qu'elle vient d'adopter. Il a mentionné l'évaluation de la loi fédérale sur le statut de l'artiste faite par Prairie Research Associates et exprimé l'espoir que le Conseil canadien du statut de l'artiste serait bientôt rétabli, comme le stipule la Loi. Patrick a aussi mentionné une publication maintenant épuisée de Revenu Canada, Tax Information for Professional Artists, qu'il avait personnellement trouvée très concise et très utile et a dit regretter qu'elle ait été retirée. (Le personnel de la CCA a plus tard mis des copies de ce document à la disposition des participants qui voulaient les consulter.)

On a demandé à Elizabeth MacKinnon, du ministère du Patrimoine canadien, qui était dans l'assistance, de parler de l'étude que le ministère a fait faire par Ernst and Young pour déterminer quel serait l'effet net sur le secteur culturel si toutes les organisations d'arts de la scène sans but lucratif étaient réputées être des employeurs. (Vous trouverez le rapport complet à http://www.pch.gc.ca/progs/arts/pubs/ey/index_f.cfm.)

La discussion avec l'assistance s'est articulée autour de plusieurs sujets, y compris:

- ♦ les contrats des danseurs et le fait que les frais et les risques du soin de leur corps (qui est leur «instrument» ou «outil») sont à leur propre charge;
- ♦ comme nous avons déjà une loi sur le statut de l'artiste et qu'elle permet les conventions collectives, n'est-ce pas suffisant pour que les artistes soient présumés être des entrepreneurs indépendants?
- ♦ le besoin général d'accroître la collaboration et la consultation entre le gouvernement et le secteur;
- ♦ là où cela convient, la nécessité de s'assurer que les contrats contiennent un énoncé indiquant qu'ils sont entre un entrepreneur indépendant et un producteur.

On a souligné que l'ADRC n'entreprend pas de vérifications de son propre chef, mais seulement en réponse aux demandes d'assurance-emploi.

Plan d'action proposé pour la création de conditions favorables

Lori Baxter, membre du conseil d'administration de la CCA et directrice générale de la Alliance for Arts and Culture, à Vancouver, a présenté Jocelyn Harvey, l'experte-conseil qui a guidé le projet Gestion créative dans les arts et le patrimoine : Rétention et renouvellement de la gestion professionnelle pour le XXI^e siècle. Jocelyn a décrit les



étapes menées à bien jusqu'à maintenant, en commençant par les centaines de consultations sur le sujet effectuées dans le cadre de la phase 1 (qui ont abouti au rapport présenté à la Conférence Chalmers de 2002) jusqu'à l'élaboration du plan d'action actuel avec ses 18 recommandations.

Recommandations clés :

- ⇒ *Les politiques et pratiques de RH doivent devenir des critères pour l'attribution de subventions par les organismes de financement publics (1)*
- ⇒ *Les organisations du secteur doivent se transmettre leurs politiques, outils et pratiques exemplaires de RH (2)*
- ⇒ *Il faut faire davantage sur le plan de la formation et du perfectionnement professionnel (8, 9, 10, 11, 12, 14)*
- ⇒ *Le secteur culturel a besoin de se doter d'une stratégie de RH nationale (15)*

Jocelyn a rappelé aux participants que le projet s'était concentré sur deux séries de questions connexes :

- ♦ les gestionnaires chevronnés qui sont actuellement dans la main-d'œuvre : de quoi ont-ils besoin pour les encourager à rester dans le secteur jusqu'à leur retraite? De quoi ont-ils besoin pour leur renouvellement et leur revitalisation professionnels? Y a-t-il moyen d'améliorer les conditions de travail pour que les gestionnaires d'expérience veuillent rester dans le secteur des arts sans but lucratif plutôt que de se diriger ailleurs, vers des horizons plus favorables?
- ♦ les questions liées à la génération de la «relève» : que faut-il pour encourager une deuxième génération à travailler dans les arts sans but lucratif? Comme ces personnes auront probablement l'embarras du choix pour leur emploi et des aspirations différentes de celles de leurs prédécesseurs en matière de travail et de vie, comment pouvons-nous les attirer vers notre secteur et nourrir et développer leur carrière?

Elle a observé que les nombreuses consultations tenues à l'échelle du secteur dans le cadre du projet avaient produit un «consensus d'opinion frappant» pour ce qui est des défis à relever, tant pour les gestionnaires actuels que futurs. Entre autres :

- ♦ la complexité croissante du travail de gestionnaire d'une organisation artistique moderne (financement insuffisant, concurrence pour l'obtention de fonds, etc.);
- ♦ les attitudes systémiques du secteur;
- ♦ des salaires modiques et des avantages sociaux limités (surtout dans les petites et moyennes organisations);
- ♦ les relations problématiques et parfois ponctuées de crises entre les gestionnaires et leur conseil d'administration



Jocelyn Harvey, auteure de *Gestion créative dans les arts et le patrimoine*
Photo: CCA

- ♦ les difficultés d'attirer la prochaine génération (rémunération adéquate, perfectionnement professionnel, équilibre travail-vie, refléter la diversité du pays);

Elle a signalé que le projet s'était concentré sur le domaine des organisations sans but lucratif et des musées, mais que le problème de la relève se manifestait de plus en plus dans les industries culturelles, particulièrement dans l'édition, où «nous n'avons pu qu'effleurer le sujet». Elle a aussi fait remarquer que le problème n'était pas unique au Canada, mais touchait les organisations artistiques partout dans le monde.

Jocelyn a déclaré que «le meilleur résumé de la situation» était la récente enquête *Le reflet de notre avenir* effectuée par Mercadex pour le Conseil des ressources humaines du secteur culturel :

«Historiquement, les organismes culturels canadiens n'employaient pas de professionnels en RH ni de consultants en ce domaine, ce qui donna lieu à certaines lacunes en termes de connaissances et de compétences en matière de ressources humaines. En conséquence, et face au manque chronique de ressources au fil des deux dernières décennies, les organismes culturels à travers le pays ont observé des lacunes en termes de politiques de gestion des ressources humaines et d'identification des besoins, des politiques, des meilleures pratiques et exigences. Voilà qui se serait manifesté en une myriade de problèmes en RH dans le secteur, dont les plus importants sont les faibles revenus et conditions de travail, le manque d'engagement vis-à-vis le développement professionnel, les insuccès quant à la planification de la relève et les tensions au sein du milieu de travail à plusieurs égards. Ces conditions en RH sont à ce point importantes que plusieurs ont décrit l'attitude qui prévaut dans le secteur



culturel comme une 'culture d'exploitation'. Qu'une telle culture s'inscrive ou non comme la cause ou le résultat des problèmes en RH du secteur culturel, il demeure que la situation devrait changer.»

Le plan d'action de Gestion créative avait été affiché sur le site web de la CCA quelques jours avant la conférence et on avait encouragé les participants à examiner les recommandations à l'avance. Les personnes qui n'ont pu assister à la conférence peuvent s'en procurer un exemplaire relié, au coût de 10 \$ pour les adhérents à la CCA et de 15 \$ pour les non-adhérents. Veuillez communiquer avec la CCA pour commander.

Les discussions ont continué à bâtons rompus pendant la soirée à la réception organisée par la CCA.

Jeudi 22 mai

La journée a commencé tôt par le petit-déjeuner buffet Toast aux arts. Outre les participants de la veille, la CCA avait invité quelques convives spéciaux et les adhérents à titre personnel à y assister. Par un malheureux caprice des horaires, les parlementaires étaient en vacances pour deux semaines et n'ont donc pas pu se joindre à nous.

Peter Herrndorf, président et chef de la direction du Centre national des arts, et Susan Annis, directrice générale du Conseil des ressources humaines du secteur culturel, ont prononcé quelques mots de bienvenue au nom de leurs organisations, qui étaient les hôtes conjoints du petit-déjeuner. Joan Chalmers a aussi fait une courte allocution, décrivant aux participants sa consternation d'avoir découvert que des hiboux en macramé datant des années 1970 étaient encore vendus comme des " objets d'artisanat canadien " dans des boutiques de musées! Nous étions ravis qu'elle puisse

Conférencier d'honneur: John Hobday, directeur du Conseil des Arts du Canada

Thèmes clés:

- ⇒ *Promouvoir l'excellence.*
- ⇒ *Former de nouvelles relations*
- ⇒ *Adhérer aux trois nouveaux objectifs stratégiques du Conseil.*
- ⇒ *Le Conseil sera énergique, innovateur et tourné vers l'avenir.*

John s'est mérité de chaleureux éloges pour la clarté, la concision et la vision de son discours. Décrivant certains des défis qu'il a cernés avec le personnel du Conseil, il a expliqué comment le Conseil pourra les relever au cours des années à venir.



John Hobday, directeur du Conseil des Arts du Canada

Photo: CCA

«Candide, clair, passionné...»

Les trois nouveaux objectifs stratégiques du Conseil sont :

- ♦ favoriser viabilité et adaptabilité en établissant une nouvelle relation avec les organisations artistiques;
- ♦ améliorer la coopération en établissant une nouvelle relation avec les autres organismes canadiens de financement des arts;
- ♦ établir une relation de travail plus productive entre le Conseil et le ministère du Patrimoine canadien.

«...le critère général de l'excellence sera appliqué avec rigueur.»

John Hobday

Un des thèmes du discours de John était la nécessité de l'excellence. Face au nombre croissant d'artistes et d'organisations artistiques au Canada, John a souligné que le Conseil «favoriserait l'excellence». Il a aussi insisté sur la nécessité de l'excellence sous forme «d'excellente gestion, de régie exceptionnelle et de bonne santé financière» et déclaré que selon lui, ces concepts allaient main dans la main.

«...le critère général de l'excellence sera appliqué avec rigueur.»

John Hobday

Il a admis que le Conseil avait fait «une erreur qui a eu de sérieuses conséquences» en réduisant le financement des organismes de service aux arts il y a quelques années et il a invité les OSA à renouveler leur relation avec le Conseil et à coopérer à la réalisation de notre objectif commun, l'élaboration de politiques.



Il a aussi jeté le gant aux OSA, les défiant de faire de la promotion. Le Conseil revendiquera un financement public accru en présentant aux gouvernements «les besoins des artistes et des organismes artistiques, ainsi que des objectifs clairs et des plans qui répondront à ces besoins.» Mais il a insisté sur le fait que c'est à la communauté artistique qu'il incombe de faire le travail sur le terrain et «de parler haut et fort ».

En réponse aux questions de l'assistance, John a assuré aux participants que l'importance accrue accordée aux organismes de service aux arts ne diminuerait en rien les programmes de soutien aux artistes individuels offerts par le Conseil, programmes qui font partie des valeurs de base du Conseil. Il a mentionné qu'il était particulièrement fier du leadership dont le Conseil a fait preuve pour ses initiatives dans le domaine des arts autochtones et de la diversité culturelle et il a réitéré la détermination du Conseil d'améliorer l'accessibilité de tous les artistes individuels aux programmes de subventions.

Vous trouverez le texte complet de son discours sur le site web du Conseil des Arts, www.conseildesarts.ca.

Conseil des ressources humaines du secteur culturel

Le reste de la matinée a été consacré au travail du Conseil des ressources humaines du secteur culturel et en particulier à l'information contenue dans la nouvelle Enquête nationale sur la rémunération du personnel de gestion et d'administration des organismes artistiques sans but lucratif effectuée par Deloitte and Touche.

Susan Annis a déclaré que même si l'enquête avait révélé peu de surprises, cela lui avait fait un choc de voir les résultats présentés aussi sèchement, noir sur blanc. Situait l'enquête dans un certain contexte, elle a confirmé l'engagement du CRHSC à l'égard du projet Gestion créative de la CCA et des recommandations du plan d'action présenté la veille par Jocelyn Harvey.

Le CRHSC a pris des mesures pour remédier à certains des problèmes relevés par le projet Gestion créative, notamment :

- ♦ il s'est joint à d'autres organisations pour concevoir des outils et pratiques exemplaires génériques en RH (guides pour les employés, descriptions de travail, procédures d'évaluation du rendement), qui seront distribués à large échelle dans le secteur;
- ♦ il offre 3 programmes de stages (2 de DRHC et 1 de Patrimoine canadien); en réponse aux besoins du secteur, Patrimoine canadien a étendu ses critères de façon à se concentrer sur la gestion créative;
- ♦ continuant sur la lancée de l'enquête sectorielle effectuée dans Le reflet de notre avenir, il finalisera sa stratégie nationale de RH à son forum de novembre;
- ♦ il collabore avec ses homologues provinciaux de

l'ensemble du pays pour les aider à se développer et à devenir des organismes de revendication et de service aux arts dans leur région.

Conclusions clés:

- ⇒ *Il y a une corrélation directe entre la taille du budget de l'organisation et les niveaux de rémunération.*
- ⇒ *Le taux de roulement des gestionnaires est élevé par rapport aux autres secteurs.*
- ⇒ *Les gestionnaires d'organisations artistiques demeurent mal payés.*
- ⇒ *L'insuffisance des effectifs et l'excès de travail sont de gros problèmes.*

Enquête nationale sur la rémunération du personnel de gestion et d'administration dans les organisations artistiques sans but lucratif

La tenue d'une enquête nationale sur la rémunération était une recommandation du projet Gestion créative, qui naissait d'un sentiment croissant d'urgence dans le secteur des arts au sujet de la gestion (de nombreux gestionnaires supérieurs prenaient leur retraite ou quittaient le domaine prématurément) et de l'incapacité de recruter et de garder de jeunes gestionnaires.

L'objectif de l'enquête était d'établir des profils de référence des pratiques de rémunération globale, ainsi que d'autres aspects des RH et des pratiques de gestion connexes, dans les organisations artistiques sans but lucratif canadiennes. Le taux de participation à l'enquête a été de 10 %; 84 % des participants étaient de petites organisations dont le budget est inférieur à 1 million de dollars.

Voici quelques-unes des tendances clés relevées :

- ♦ L'Ontario et l'Ouest mènent le secteur pour ce qui est des pratiques de rémunération.
- ♦ Il n'y a pas de meneur évident pour ce qui est de la discipline.
- ♦ Les taux de rémunération sont bas comparativement à la plupart des autres secteurs sans but lucratif et à toutes les autres industries.
- ♦ Les avantages sociaux liés à la santé sont pratiquement inexistant dans la plupart des organisations.
- ♦ Pour compenser la faiblesse des salaires, les organisations ont trouvé des moyens créatifs de dédommager les gestionnaires : horaires flexibles, perfectionnement professionnel, privilèges de stationnement, etc.

Les conclusions de la recherche en matière de gestion générale font écho à celles dont ont fait état Le reflet de notre avenir et le projet Gestion créative, les principales inquiétudes étant :

- ♦ la rémunération et les avantages sociaux;
- ♦ l'insuffisance des effectifs et l'excès de travail;
- ♦ l'équilibre travail-vie.



De nombreuses organisations ont indiqué qu'elles manquaient d'outils de RH élémentaires, tels que descriptions de travail, contrats d'emploi, politiques de RH et plans d'évaluation du rendement.

Les participants à la conférence ont prôné l'utilité de cette enquête pour leur propre organisation et ont dit espérer qu'une deuxième suivrait dans quelques années afin de pouvoir déterminer les tendances du secteur. Le rapport complet est affiché sur le site web du CRHSC : www.culturalhrc.ca.

Propos de clôture

Dans son allocution de clôture à la Conférence Chalmers, Megan a fait remarquer la synchronie des messages qui étaient ressortis de la conférence. John Hobday les avait pour la plupart fort bien résumés dans son discours du matin, en décrivant succinctement les défis et les orientations stratégiques du Conseil des Arts. Megan a exhorté les organismes de service aux arts à ramener ces messages, dont plusieurs offrent des possibilités de revendication, dans leur propre organisation et à joindre le geste à la parole. Au nom de la CCA, Megan a accepté la possibilité offerte par le Conseil des Arts de collaborer plus étroitement.

Elle a attiré spécialement l'attention sur les réunions proposées entre les organismes de financement fédéraux et provinciaux et territoriaux, qui d'après elle offrent une chance idéale aux organismes provinciaux et nationaux de faire valoir leurs revendications, et a dit espérer que quelque chose serait mis sur pied.

Sous la rubrique des questions touchant au statut de l'artiste, Megan a informé les participants que la CCA et le groupe de travail d'organisations artistiques rencontreraient des représentants du gouvernement au cours de l'après-midi. Elle a aussi mentionné que l'évaluation récente de la Loi sur le statut de l'artiste contenait des recommandations sur le rétablissement du Conseil du statut de l'artiste et que la CCA étudierait les moyens de le réaliser.

Un des défis signalés par John - la complexité croissante des exigences administratives - est un domaine dans lequel on a déjà fait beaucoup de travail. C'est un problème complexe qui exige une réponse sophistiquée. Comme Jocelyn l'a signalé dans son plan d'action, il faut s'attaquer au " déficit de gestion " des organisations artistiques et les recherches entreprises par la CCA et le CRHSC sont un très bon début.

En dernier lieu, la 18e recommandation du plan d'action dit que «en partenariat avec le CRHSC et les organismes de service, la Conférence canadienne des arts devrait continuer à s'intéresser aux enjeux touchant la gestion d'organismes culturels, afin de faire participer les divers intervenants à la mise en œuvre de ce plan d'action et contin-

uer à participer au comité consultatif sur le projet du développement des ressources humaines dans le secteur du bénévolat.»

Megan a accepté ce défi au nom de la CCA, qui continuera son travail de coordination, de facilitation et d'incitation pour que les recommandations et initiatives aient un suivi. Elle a ensuite remercié Jocelyn de son travail inestimable pour le projet Gestion créative et a dit déplorer que ses autres obligations contractuelles obligent la CCA à faire appel aux services d'un autre expert-conseil pour terminer le projet.

Cynthia White Thornley, nouvelle directrice générale de la Direction des politiques des arts du ministère du Patrimoine canadien et participante à la conférence, a remercié la CCA et tous les conférenciers, déclarant que les rapports et commentaires présentés depuis deux jours avaient été très utiles et donneraient amplement matière à réflexion aux employés du ministère. Le ministère participe à quelques initiatives qui soutiennent directement ce travail et était un des bailleurs de fonds des deux rapports. Elle a dit avoir l'impression qu'une occasion unique se présentait maintenant de rassembler tous les fils sur lesquels tant de gens travaillent et a déclaré que le ministère acceptait avec plaisir le défi lancé par John Hobday de collaborer plus étroitement avec le Conseil des Arts pour aligner leurs politiques de financement et leurs programmes. Elle a déclaré que le défi du ministère serait de renouveler le financement des programmes qui relèvent d'Un avenir en art et a invité les ONSA à songer à demander des subventions de projets.

Megan a observé que la présence de tant d'OSA dans la même pièce, au même moment, travaillant étroitement avec des représentants du gouvernement et du Conseil des Arts, était un important événement.

Elle a déclaré que la CCA était une organisation très militante et répété la remarque de John Hobday que nous étions à un moment «carpe diem». Stabilité, financement de base permanent et bonne gestion sont importants; il est important non seulement de renouveler le financement de L'avenir en art mais de donner aux arts au Canada de solides assises financières.

Bill Poole, du Centre de gestion culturelle, a affirmé que l'information transmise à la conférence était d'une grande valeur pour ses élèves et qu'il l'intégrerait dans une large mesure à la matière de ses cours immédiatement. Ses élèves sont les gestionnaires de demain, la prochaine génération de talents en gestion culturelle, et ils profiteront du travail qui a été fait et qui continue d'être fait par la CCA et d'autres.

Megan a remis un bouquet à Philippa Borgal, directrice associée de la CCA, pour la remercier de s'être chargée de l'organisation de la conférence. Pour conclure, elle a remercié tous les participants d'être venus et d'avoir si généreusement participé et a dit espérer qu'ils se retrouveraient tous l'an prochain.



ANNEXE I

Participants:

Organismes de service aux arts <i>(y compris conseils des arts, associations d'artistes et artistes individuels)</i>	83
---	----

Représentants des gouvernements <i>(fédéral et provinciaux)</i>	13
--	----

Autres <i>(y compris le personnel)</i>	10
--	----

Total partiel	106
---------------	-----

Participants additionnels <i>(au petit-déjeuner du jeudi matin seulement)</i>	29
---	----

TOTAL	135
-------	-----



ANNEXE II

Extrait du Code canadien des artistes, un projet de loi sur le statut professionnel de l'artiste préparé par le Comité consultatif canadien sur le statut de l'artiste (1988)* :

16. a) Les conditions suivantes s'appliquent lors du calcul du revenu d'un artiste pour les besoins de la Loi de l'impôt sur le revenu :

- i) il est reconnu que des circonstances uniques entourent la profession d'artiste;
 - ii) l'activité artistique est définie conformément à la présente Loi;
 - iii) les artistes professionnels sont autorisés à déduire les pertes subies d'autres sources de revenu;
 - iv) les artistes professionnels qui sont des employés sont autorisés à déduire les coûts associés à leur emploi artistique de leur revenu d'emploi;
 - v) les artistes professionnels sont autorisés à faire l'étalement de leur revenu;
 - vi) les organisations artistiques professionnelles sont autorisées à délivrer des reçus officiels aux fins de l'impôt pour les dons qu'elles reçoivent;
 - vii) les artistes professionnels, qu'ils soient des employés ou des travailleurs indépendants, sont autorisés à traiter les subventions de projet et allocations de déplacement comme des revenus professionnels ou des revenus d'affaires;
 - viii) les exécuteurs de la succession d'un artiste professionnel sont autorisés à donner l'œuvre ou les œuvres de l'artiste à la Couronne en guise d'impôt;
 - ix) les artistes professionnels sont autorisés à donner des œuvres à la Couronne à leur juste valeur marchande.
- b) Un comité consultatif conjoint est établi, formé de représentants de Revenu Canada, des ministères des Finances et des Communications et de la profession artistique, pour résoudre les problèmes découlant de l'administration de la Loi de l'impôt sur le revenu et des règlements y afférents.

*Traduction libre

